



Premières journées du Plan de gestion stratégique Les nouveaux paradigmes de la coopération au développement

1^{ère} table-ronde : L'efficacité de l'aide public, quels résultats, quels acquis, quatre ans après la Déclaration de Paris ?

Résumé de l'intervention de Jean-Michel **SEVERINO**,
Directeur de l'Agence française de développement (AFD)

La Déclaration de Paris visait à renforcer, sur une période de cinq ans (2005-2010), l'efficacité des politiques de développement en s'appuyant sur un certain nombre de principes : alignement sur les systèmes des pays partenaires, harmonisation des interventions, gestion axée sur les résultats et redevabilité ou transparence. Le Programme d'action d'Accra (septembre 2008) a fait le point de l'initiative à mi-parcours en encourageant une mise en œuvre plus vigoureuse de la Déclaration de Paris afin d'atteindre les objectifs 2010.

Les conditions de mise en œuvre de ces engagements ont donné lieu à différentes enquêtes menées par le CAD de l'OCDE. Pour sa part, l'AFD a conduit en 2009 une étude approfondie sur la confrontation de ces principes avec les actions conduites sur le terrain, dans une quarantaine de pays d'Afrique et d'Asie.

Ces études montrent de réels progrès, accomplis à la fois par les bailleurs et par les pays partenaires depuis 2005, mais aussi un certain nombre de difficultés : division des tâches entre bailleurs demeurant très imparfaite dans un contexte marqué par un jeu complexe de coopération et de compétition, limites de l'harmonisation des procédures entre partenaires techniques et financiers au plan local, interrogations récurrentes sur les conditions d'utilisation des aides budgétaires, coûts de transaction demeurant très élevés, etc.

Au-delà de ces difficultés, les fondements mêmes de l'efficacité de l'aide semblent mis en question par l'évolution du paysage de l'aide au développement. La Déclaration de Paris reposait implicitement sur le schéma d'un nombre relativement limité de bailleurs, estimés plus ou moins interchangeables, intervenant dans des pays marquant une forte dépendance à l'égard de l'aide internationale et disposant de capacités de maîtrise d'ouvrage non négligeables. Ce schéma est remis en cause par la diversité des situations locales, par la multiplication et la spécialisation des bailleurs, par la complexification des interactions avec les pays bénéficiaires, par les attentes parfois divergentes de ces pays.

L'objectif d'une efficacité accrue de l'aide, grâce à une coordination ex ante de nature administrative entre bailleurs et bénéficiaires, trouve ainsi ses limites. Aller plus loin dans la recherche de l'efficacité

pourrait reposer sur une meilleure reconnaissance de la complexité des actions d'aide au développement au niveau de chaque pays et sur une prise en compte de cette complexité par des mécanismes « de marché » (positions à la fois partiellement coopératives et partiellement concurrentielles des différents acteurs du développement), qui restent largement à mettre au point. Cela suppose toutefois de nouveaux progrès en matière de prévisibilité de l'aide, de redevabilité et de gestion axée sur les résultats, jusqu'ici restés un peu les parents pauvres des engagements de Paris et d'Accra.